

- **Risque mildiou : le risque théorique est très hétérogène en fonction des secteurs. Avec le temps humide prévu pour cette semaine, il faut être vigilant sur les secteurs de Louville, Pré Saint Evroult, Amilly, Férolles et Gien pour les cultures qui ne seraient pas encore défanées ayant eu un historique de mildiou pour éviter toute descente de spores sur les tubercules.**

MILDIOU

Observations sur le réseau

A noter que les prévisions météo, dans le cadre du BSV, s'arrêtent au 02 Août.

Utilisation du modèle Mileos® (www.mileos.fr)

Rappel interprétation du risque mildiou avec le modèle Mileos®

Attention, cette année nous ne prendrons plus en compte le calcul des générations pour déclencher les traitements. Le conseil se fera uniquement sur le seuil de spores produites. En 2018, les déclenchements seront basés sur le cumul des poids de contamination (un nouvel indice encore plus précis, en cours de test).

Pour que le seuil de nuisibilité soit atteint, il faut que le niveau de risque soit atteint:

- **Moyen** pour les variétés sensibles,
- **Élevé** pour les variétés sensibles et intermédiaires,
- **Très élevé** pour les variétés sensibles, intermédiaires et résistantes,

+ et que les conditions climatiques soient favorables à la libération de spores.

A noter que la sensibilité sur feuillage n'est pas corrélée avec la sensibilité sur tubercules. Ainsi, une variété peut être résistante au mildiou sur feuillage et sensible au mildiou sur tubercules et inversement.

Pour connaître le seuil de sensibilité de vos variétés, vous pouvez vous connecter sur le site internet Arvalis-infos :

http://www.fiches.arvalis-infos.fr/liste_fiches.php?fiche=var&type=001

Planter suffisamment profond, avec un buttage bien appuyé, pour éviter la formation de crevasses, permet de limiter la contamination des tubercules par les spores de mildiou.

Situation au 08 août 2017

Rappel, le seuil de nuisibilité dépend d'une part du niveau de risque, traduit par le potentiel de sporulation (« quantité de maladie qui pourrait apparaître »), et d'autre part des conditions climatiques qui permettent ou non l'expression de ce potentiel de sporulation.

Sur la base des modélisations Mileos, sur des parcelles témoins non irriguées, le seuil de nuisibilité a été atteint sur les secteurs de Louville et Pré-Saint-Evroult pour les variétés sensibles le 05/08.

Bulletin co-rédigé par la Chambre d'Agriculture du Loir-et-Cher et ARVALIS-Institut du végétal.

Avec les observations de AGRI BEAUCE, BEAUCE PRODUCTIONS, Chambre d'Agriculture 41, Chambre d'Agriculture 28, Chambre d'Agriculture 45, COMITE CENTRE ET SUD, Ferme des Arches, PARMENTINE, POM ALLIANCE SA., Les 3 Laboueurs, SOUFFLET AGRICULTURE, TERRE DE France..

Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture avec l'appui financier de l'ONEMA, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018

Département	Stations météo	Niveau de risque (potentiel de sporulation) au 08/08	Jours où le seuil de nuisibilité a été atteint	Seuil indicatif de risque du 08/08			Pluie (en mm) depuis le 04/08
				VS*	VI*	VR*	
Eure-et-Loir (28)	Allaines (6h)	Faible	-	NON	NON	NON	0.4
	Chartres (8h)	nul	-	NON	NON	NON	0.8
	Guillonville (6h)	Faible	-	NON	NON	NON	0.6
	Louville (6h)	Fort	Le 05/08 pour VS	NON	NON	NON	0.6
	Pré-Saint- Evroult (6h)	Très fort	Le 05/08 pour VS	NON	NON	NON	1.4
	Viabon (6h)	Faible	-	NON	NON	NON	0.2
Loir-et-Cher (41)	La Chapelle Vicomtesse (6h)	nul	-	NON	NON	NON	3.5
	Ouzouer le Marché (6h)	nul	-	NON	NON	NON	1
	St Léonard en Beauce (6h)	nul	-	NON	NON	NON	2
Loiret (45)	Amilly (5h)	Moyen	-	NON	NON	NON	3
	Boisseaux (4h)	Faible	-	NON	NON	NON	0.5
	Férolles (4h)	Moyen	-	NON	NON	NON	5
	Gien (5h)	Fort	-	NON	NON	NON	-
	Outarville (6h)	nul	-	NON	NON	NON	0.5
	Pithiviers (3h)	Faible	-	NON	NON	NON	2
Essonne (91)	Boigneville (6h)	nul	-	NON	NON	NON	2

* VS = variétés sensibles

VI = variétés intermédiaires

VR = variétés résistantes

Analyse du risque et prévisions

Prévisions météo pour les 8 jours à venir : des pluies sont attendues jusqu'à la fin de la semaine ; des passages orageux pourraient se manifester mercredi dans toute la Région. Les températures vont rester fraîches, en dessous de 20°. **Ce temps peut être favorable au mildiou dans les secteurs où le risque est moyen ou supérieur.**

Analyse du risque :

Comme indiqué dans le tableau, 2 secteurs ont déclenchés samedi dernier. Globalement les défanages sont bien avancés, le risque d'expansion du mildiou est donc faible. Cependant avec les pluies attendues cette semaine et le potentiel de maladie présent sur au moins 5 secteurs, il convient de rester vigilant pour les cultures sensibles encore sur pied.

**Ce bulletin est le dernier de la campagne.
Merci aux observateurs de leur participation**

Bulletin co-rédigé par la Chambre d'Agriculture du Loir-et-Cher et ARVALIS-Institut du végétal.

Avec les observations de AGRI BEAUCE, BEAUCE PRODUCTIONS, Chambre d'Agriculture 41, Chambre d'Agriculture 28, Chambre d'Agriculture 45, COMITE CENTRE ET SUD, Ferme des Arches, PARMENTINE, POM ALLIANCE SA., Les 3 Laboueurs, SOUFFLET AGRICULTURE, TERRE DE France..

Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre
13 avenue des Droits de l'Homme – 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture avec l'appui financier de l'ONEMA, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018